

**DEPARTEMENT
DU DOUBS**

**ARRONDISSEMENT
DE BESANCON**

CANTON DE SAINT VIT

**COMMUNE DE SAINT VIT
25410 SAINT-VIT**

EXTRAIT
Du Registre de délibérations du Conseil Municipal
Séance du mois de février

L'an deux mille vingt le vingt février à 20 h 00

Date de convocation :

13 février 2020

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Vit légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pascal ROUTHIER, Maire

Date d'affichage :

26 février 2020

Président : Pascal ROUTHIER, Maire

Secrétaires :
DELGADO

Pascal HERRMANN, délégué assisté de Christine

**Nombre de conseillers
en exercice :**
25

Etaient présents :

Pascal ROUTHIER, Annick JACQUEMET, Dominique NICOLIN, Thierry COURTOIS, Anne BIHR, Jean-Louis MONTRICHARD, Viviane GAUDEL, Martine COMPANT, Jean-Pierre LAFORGE, Pascal HERRMANN, Oumar N'DIAYE, Alain OLIEL, Nathalie MULENET, Réjane SIZINE, Jean-Luc REMOND, Stéphane PRETRE.

N° : 6

Objet de la délibération :

Convention pluriannuelle
d'objectifs et de moyens pour
la gestion du Relais Petite
Enfance des petits voyageurs

Procurations :

Chantal VAN AVERMAET à Thierry COURTOIS.

Absents :

Daniel GIRARD, Catherine PISTOLET, Rose-Marie BAUD, Océane COURTOIS, Nadia DURAND, Matthieu SALGUES, Karine DUMETIER, Franck MAUREL.

Résultat du vote

Le quorum étant atteint Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 00, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur le compte-rendu du 20 janvier 2020. Le conseil municipal n'émet aucune observation, le compte-rendu est donc approuvé à l'unanimité.

Madame Annick Jacquemet, première adjointe, indique que la convention signée entre les parties le 6 juillet 2016 arrive à échéance le 5 juillet 2020. Les parties ayant la volonté de poursuivre leur relation contractuelle, il a été décidé de rédiger une nouvelle convention qui tient compte des avenants précédents et de l'évolution de leur relation réciproque ainsi que du contexte législatif.

La convention a pour objet de définir et préciser les modalités techniques et financières de gestion et d'animation du relais assistantes maternelles itinérant sur le territoire du canton de Boussières et de la commune de Saint-Vit à destination des familles des jeunes enfants et des professionnelles de la petite enfance.

L'association Familles Rurales, dont l'objet et les missions sont la réponse aux besoins des familles en milieu rural, s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre ce projet.

Compte tenu de son intérêt, dans le cadre de sa compétence en matière de petite enfance, les collectivités contribuent financièrement au fonctionnement du service et n'attendent aucune contrepartie de cette aide.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adoptent cette convention pour une durée de quatre ans à compter du 06/07/2020, et autorisent Monsieur le Maire à la signer.

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Pour extrait conforme,

Délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-212505275-20200220-20200220-6-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2020

Pour l'autorité compétente par délégation

